



Lettre 8 - novembre 2020

Les nouvelles conditions de confinement pour lutter contre la covid-19 ont pour conséquence que les cercles de silence ne pourront pas se tenir les prochaines semaines. En conséquence j'envoie cette lettre plutôt que prévu, puisque beaucoup pourront prendre le temps de la lire durant des **cercles de silence virtuels** – comme ceux qui ont été vécus au printemps.

Ce texte vient bien à propos :

« Comment... toucher ceux qui ont tendance à s'organiser de manière à empêcher toute présence étrangère susceptible de perturber cette identité et cette organisation auto-protectrice et autoréférentielle ?

La fraternité n'est pas que le résultat des conditions de respect des libertés individuelles, ni même d'une certaine équité observée... La fraternité a quelque chose de positif à offrir à la liberté et à l'égalité. Que se passe-t-il sans une fraternité cultivée consciemment, sans une volonté politique de fraternité, traduite en éducation à la fraternité, au dialogue, à la découverte de la réciprocité et de l'enrichissement mutuel comme valeur ? Ce qui se passe, c'est que la liberté s'affaiblit, devenant ainsi davantage une condition de solitude, de pure indépendance pour appartenir à quelqu'un ou à quelque chose, ou simplement pour posséder et jouir. » (Fratelli tutti,, 101,102,103)

Michel Girard

LA MARCHÉ DES SANS PAPIERS DE SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE

La Marche nationale des sans-papiers, a traversé la France depuis divers points de départ en passant près de divers centres de rétention administrative. Les marcheurs ont convergé vers Paris. Ils réclament la **régularisation des sans-papiers, le droit au logement et la fermeture des centre de rétention administrative**. Dans de nombreux centre, les conditions sont inhumaines, au niveau sanitaire, de la nourriture et aussi du comportement de la police.

Pour la troisième fois depuis la levée du confinement, des milliers de personnes, aux côtés des sans-papiers, ont manifesté samedi 17 octobre 2020, à Paris, pour réclamer la "régularisation des sans-papiers, la "fermeture des CRA" et un "logement pour tous". On n'en a que fort peu parlé dans les principaux médias ! (sauf : RTL, Actu, FR3 région et Médiapart).



La marche prévoyait de se terminer devant l'Élysée, mais la préfecture de police a interdit la partie du parcours comprise entre la place de la République et la place de la Concorde. L'entrée s'est donc faite dans **Paris par trois portes** : porte de Montreuil (marche en provenance de Strasbourg), porte de Paris - porte de la Chapelle (marche en provenance de Lille) et porte d'Italie (marches en provenance de Marseille, Montpellier, Grenoble, Lyon et Rennes). Les marches ont convergé vers la place de la République.

La majorité des sans-papiers **travaillent** dans la restauration et le nettoyage, mais dans la

restauration, ils n'ont pas travaillé pendant le confinement. Ils ne pouvaient pas avoir le chômage partiel (voir au paragraphe France, ci-dessous). Une partie de la population, lors du confinement et du covid-19, a réalisé **la place des travailleurs sans-papiers dans l'organisation de la société**. Il faut donc les **régulariser**. Les sans-papiers, eux, ont compris que **la société française avait besoin d'eux** et qu'il fallait qu'ils se regroupent pour défendre leurs droits. En effet, certains patrons ont besoin d'eux mais ne veulent pas les faire régulariser : ils veulent les utiliser en les payant très peu. Il faut ajouter que certains patrons voulant les faire régulariser voient leur demande refusée par l'administration.

Le gouvernement a donné instruction aux préfets, mi-septembre, d'**accélérer et faciliter la naturalisation française des ressortissants étrangers qui se sont mobilisés "en première ligne"** durant l'épidémie. L'État souhaitait ainsi "reconnaître l'engagement des personnes qui ont pris une part active dans la lutte" contre le Covid-19 en réduisant pour elles de cinq à deux ans la durée minimale de résidence en France pour obtenir la nationalité. Mais cela ne concerne donc que les personnes qui **disposent déjà d'un titre de séjour**.

On estime entre 300.000 et 600.000 le nombre d'immigrés en situation irrégulière en France.

Liste des organisations participant à la marche :

20^{ème} Solidaire avec tou.te.s les migrant.e.s, 2MSG, ACCEPTESS-T, Accueil Demandeurs d'Asile Grenoble, Accueil Réfugiés Vals du Dauphiné, ACORT, ADTF, AEResP28, Ah Bienvenue Clandestins !, Allamma internationale, Alternatiba ANV Rhône, Alternatiba Rouen, AMDH Paris-IDF, AMDH Nord/France, AMF, Amicale CNL de Haute-pierre à Strasbourg, Amoureux au Ban Public Lyon, ARDHIS, Assemblée antiraciste du 20^{ème}, Assemblée locale des EGM de Cahors, ASIAD, ASIL Accueil 88, ASMA, ASMIE – Solidarité mineurs isolés, ASTI d'Elbeuf, ASTI de Montélimar, ASTI de Petit-Quevilly, ASTI de Romans sur Isère, ASTI de Valence, Association Talawassi, ATMF, ATTAC France, ATTAC 45, ATTAC Flandre, ATTAC Moselle, ATTAC Rennes, ATTAC Romans, ATTAC Strasbourg, Autremonde, Ballon Rouge (Aubagne), Bangladesh Community in France, BDS 57, BDS France Marseille, BDS France Montpellier, CADM 70, CAPJPO-Europaléatine, CDDLE de Besançon, CEDETIM, Cercle 49, CGT, CGT AHS Franche-Comté, Chaîne Humaine contre les haines, Chemins Pluriels, CISEM, CIVCR, CNT, CNT 57, CNT-FTE, CNT SO, CNT-STE 80, CSRA, Collectif 343 racis.ée.s, Collectif Antifasciste Picardie, Collectif Casse-rôles, Collectif Chabat d'entrar de la Haute-Vienne, Collectif des écoles de Marseille, Collectif des Sorins de Montreuil, Collectif de soutien aux réfugiés en Ariège, Collectif de soutien de l'EHES aux sans-papiers et aux migrant-es , Collectif du 5 novembre – Noailles en colère, Collectif Faty Koumba, Collectif Immigrés du Montargois, Collectif Intersquats Exilé.e.s Lyon et Environs, Collectif Justice et Libertés du Bas-Rhin, Collectif Loire « Pour que personne ne dorme à la rue », Collectif Migrants 83, Collectif Migrants Comminges (31), Collectif Réfugiés du Vaucluse, Collectif Sénonais de Soutien aux Migrants, Collectif Solmiré (Solidarité Migrants-Réfugiés) de Besançon, Collectif Solidarité Migrants 01, Collectif Solidarité Migrants Pays Basque et Sud Landes ETORKINEKIN, Collectif Solidarité Migrants Wilson, Collectif Toulouse Anti CRA, Collège sans Frontières Maurice Sève, Comité Adama, Comité de lutte contre la misère, Comité de Soutien aux Sans-papiers Haïtiens, Comité de Vigilance sur le Droit des Etrangers de Montbéliard, Comité Génération.s Immigration, Comité Lunévillois du Mouvement de la Paix, Confluences, CRI, CRID, CRLDHT, DAL, Décoloniser les arts, Des Lits Solidaire du Havre, DIEL, DNSI 67, DNSI 86, EELV, EELV Paris 18, Emancipation Lyon-69, Emancipation tendance intersyndicale, Ensemble !, ETM 31.46, EVTC, Extinction Rébellion Ardèche, Extinction Rébellion Montreuil, Extinction Rébellion PEPPS, FA, FASTI, Faux-Solidaires, FETAF, Fédération SUD Education, Femmes solidaires, FI Krutenau- Esplanade Insoumise (Strasbourg), Filles et Fils de la République, FS 57, FSU, FSU 57, FPCR, Fondation Frantz Fanon, FUIQP, GAS, Genepi, GISTI, Habitat&Citoyenneté, ICARE 05, Identité Plurielle, INDECOSA-CGT 67, Jarez Solidarités, J'En Suis J'Y Reste, Jeune Garde Paris, KOLONE, La Boîte Sans Projet, La Cimade, La Cimade Figeac, La Cimade Yonne, La Mule Du Pape, La Révolution Est En Marche, L'Autre Cantine Nantes, LDH 70, LDH Amiens, LDH Istres Ouest-Provence, LDH Mâcon, LDH Montpellier, LDH PACA, L'Effet Papillon, Le Mouvement de la Paix, Le paria, Les Voisins Solidaires de Versailles, LFI 35, LIFPL, Mama Road, MAN, MAN 57, MAN 71, MAN IdF, Médecins du Monde-France, MDP, Modus Operandi (Grenoble), Montreuil Rebelle, Mouvement Utopia, MRAP, MRAP Centre Ardèche, MRAP Limoges-Haute-Vienne, MRAP Montpellier, MRAP Tarbes, MRAP Strasbourg, Nayan France Association of Child éducation Bangladesh, Nogozon, Nouvelle Jungle Lille, NPA, OCML-VP, Organisation de Femmes Egalité, Paris d'Exil, PCOF, Parti des travailleurs (Tunisie) section France, Pas Sans Nous, PCF 06, PEPS, PG, PG 06, PIR, Planning Familial 33, Queer Education, RASH Tolosa, Ras L'Front Strasbourg, Réfugiés Bienvenue Nîmes, REMCC, RESF 13, RESF 36, RESF 51, RESF 57, RESF 61, RESF 63, RESF 69, RESF 82, RESF Bassin minier 71, RESF Castres, RESF Somme, RESF Tournon 07, Réseau Féministe « Ruptures », RSM 89, RUSF 51, Sang pour Sans, Section CGT de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Section syndicale CGT Société de Restauration du Musée du Louvre, SNPES-PJJ/FSU, Solidaires 13, Solidaires 35, Solidaires Alsace, Solidaires en Beaujolais, Solidarité et Langage (Valence), Solidarité Migrants Collectif 06, Solidarité Migrants du Haut Nivernais, SOS-Racisme, Sous le même ciel, SUD Culture Solidaires, SUD Education

35, SUD Education 91, SUD Education 92, SUD Education 93, SUD Santé Social 57, Syndicat des Quartiers Populaires de Marseille, Terre d'Ancrages, Tous Migrants, Turbulences Marne-la-Vallée, UCL, UCL Amiens, UD CGT 67, Une Ecole, un Toit, des Papiers – Pays dacquois (40), UJFP, UJFP Lyon, Union syndicale Solidaires, United Migrants, Un Toit C'est Tout, Un Toit c'est Un Droit, UTAC, Utopia 56, VISA, Voies Libres Drôme, ZSP18,

Plutôt que d'enfermer et d'expulser, on pourrait transformer les CRA en centres de formations pour les personnes étrangères.

Question : **héberger décentement et garantir des conditions de vie dignes aux réfugiés coûterait-il plus cher que de réprimer, incarcérer les sans papiers ?**

Autre question : Comment faire ? Car **pour être régulariser on demande des preuves de la présence en France comme des contrats de travail, mais pour avoir le droit de travailler il faut être régularisé.** Comment a-t-on pu voter un tel texte ?

LES CERCLES

Nous avons eu des nouvelles des cercles de silence qui se sont tenus à :

Aix-en Provence, Beauvais, Cergy-Pontoise, Épinal, Le Havre, Mantes, Marseille, Roanne, Saint-Gaudens, Saint-Nazaire, Versailles.

Grenoble et Pau, ont déjà annulé le cercle d'Octobre, avant l'annonce du reconfinement.

Certains médias ont annoncé les cercles de silence : courrier picard, Mille bâbord, Viavosges, France bleu, Paris-Normandie, Saint-Nazaire-info.

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

VINCENNES

Nouveau cas de covid-19. Depuis début Septembre, le centre de rétention avait été réorganisé. Le bâtiment 2A servait de bâtiment d'arrivée, où chaque personne se voyait proposer un test PCR. En fonction des résultats, elles étaient ensuite transférées soit dans le bâtiment 1 pour les personnes négatives, soit dans le bâtiment 2B, le bâtiment des personnes testées positives à la Covid-19. Depuis quelques jours, il n'y avait plus de personnes porteuses du virus dans le CRA. Le bâtiment 2B a donc tout naturellement ré-ouvert ses cellules pour devenir un nouveau bâtiment d'arrivée. Un prisonnier a été testé positif au Covid-19 au bâtiment 2A le 6 octobre. Il a été transféré dans un hôtel formule 1, tandis que les autres ont été mis en quarantaine (ce qui, dans cette situation spécifique, signifie aucune nouvelle arrivée, visites interdites...).

MESNIL-AMELOT

Les prisonnières font face au **harcèlement policier** et à des conditions sanitaires insalubres. Alors qu'une prisonnière est tombée malade suite à une infection (dû au rationnement de serviettes hygiéniques), les prisonnières ont du lutter pour faire intervenir les pompiers. Elles dénoncent les multiples insultes et harcèlements – traitées notamment de « putes » par les flics- et aussi l'humiliation lorsque ils les forcent à chanter « joyeux anniversaire » au chef du centre sous peine de ne pas manger. Elle dénoncent aussi la nourriture périmée qui leur est donnée, qui s'ajoute au froid dans lequel elles vivent.

Quelques heures après la fin de la grande marche des sans-papiers, les retenus du CRA répondent en lançant une **grève de la faim**

FRANCE

Exploitation des « petites mains »

Une entreprise (filiale de la Poste) de livraison à domicile (restauration, grande distribution,

commerces indépendants...) a radié du jour au lendemain une quarantaine de livreurs sans-papiers, afin argumente-t-elle de se mettre en conformité avec la loi : leurs documents d'identité ne leur donnent pas le droit d'être employés en France .Or les personnes employées avaient montré leur passeport étranger lors de l'embauche. Ils ont été **exploités en pleine crise sanitaire et maintenant ils sont mis dehors**. Ces personnes entendent eux aussi obtenir leur régularisation, comme cela avait été le cas, en juin, pour une autre entreprise de livraison.

Mineurs non accompagnés

En 2019, 16 760 jeunes ont été pris en charge par l'ASE dans l'ensemble des départements. La plupart des mineurs non-accompagnés en France sont originaires d'Afrique subsaharienne (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Tchad, Burkina Faso...). De nombreux jeunes viennent aussi d'Afghanistan et du Pakistan et, dans une moindre proportion des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). Selon l'article 375 du code civil français, un **jeune reconnu mineur en France doit être pris en charge** (logé, nourri et scolarisé) même s'il n'a pas obtenu une protection internationale. Pour de nombreuses associations et ONG, ainsi que pour une grande partie des professionnels de santé, les **tests ne sont pas fiables** du tout. Il y a une marge d'appréciation de deux ans et ils ont été établis à partir d'une référence caucasienne des années 1930. Dans un rapport publié le 5 octobre 2020, les organisations appellent l'État français à assurer à ces mineurs un accès à la protection de l'enfance.

Couvre-feu

Comment les migrants vivant dans la rue vont-ils pouvoir respecter le couvre-feu ? Cette mesure sanitaire est incohérente avec les conditions de vie des migrants à la rue.

On ne dispose d'aucune information des autorités au sujet de l'application du couvre-feu pour ces personnes, on attend des solutions d'hébergement urgentes. En cette période de pandémie, ces personnes - dont des familles et des mineurs - doivent être mises à l'abri. Diverses associations vont continuer les maraudes nocturnes dans diverses villes de France malgré le couvre-feu. Cela concerne plusieurs milliers de personnes dans les villes où le couvre-feu existe. Le président a précisé (14 octobre) que les associations pourraient continuer à aider les plus précaires, mais sans donner de détails.

Qu'en sera-t-il avec le **re-confinement** ? Espérons que la rubrique de l'attestation de déplacement **dérogatoire 4: « déplacements pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaire »** sera acceptée.

Il est faux de dire que la France et l'Europe sont submergés par les migrants.

Hervé le Bras – directeur de recherche à l'institut national des études démographiques

À l'échelle européenne on a un solde de 1,4 millions d'entrées et de sorties d'étrangers, ce qui est peu comparé aux 500 millions d'habitants européens.

En France, le nombre de cartes de séjour distribuées, augmente modérément : de 220 000 en 2010 à 260 000 en 2019. Mais comme 70 000 étrangers partent, l'accroissement d'étrangers n'est que de 190 000. Par ailleurs comme 230 000 français sont partis et que 100 000 sont revenus, il y a donc 130 000 français de moins sur le territoire. Donc au total il n'y a que 60 000 personnes de plus sur le territoire français, ce qui est peu au regard des 67 000 000 d'habitants. Les migrants les plus nombreux en France viennent de pays proches : le Portugal, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

3,5 % des habitants de la planète vivent dans un autre pays que celui dans lequel ils sont nés, c'est peu ! Les plus pauvres ne vont pas bien loin. Les migrants les plus nombreux en France viennent de pays proches : le Portugal, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'Europe n'a accueilli que 10 % des déplacés syriens : 3 millions sont en Turquie, 1 million au Liban et... 8 millions sont

déplacés à l'intérieur même de la Syrie. Ceux qui ont les moyens de venir en Europe ne sont pas pauvres, et ils sont diplômés, célibataires et urbains.

Le nombre de demandes d'asile s'est accru : de 60 000 par an dans les années 2010 à 120 000 l'an dernier. Mais seuls 40% ont été acceptés. On estime qu'environ 30 000 sans-papiers entrent chaque année en France. **La France est loin d'être submergée.**

Intégration par l'accueil

À travers des initiatives associatives ou citoyennes, des milliers de Français et de migrants font quotidiennement l'expérience du vivre ensemble, à Tarbes, Dijon, en Angers, Saint Mamert, etc. Les différences de culture et de religion n'empêchent pas de vivre ensemble entre personnes migrantes et françaises. Les liens se tissent quand les migrants peuvent travailler et s'investir dans la vie du lieu où ils se trouvent. Ainsi ils évitent la dépression ou les pièges de la délinquance et de la drogue. Plusieurs demandeurs d'asile sont accueillis dans des familles, où mes échanges sont fructifiant des deux côtés. Si les français ont peur de l'étranger, les migrants, eux aussi ont peur de ces français qui, pour eux, sont aussi des étrangers.

Les familles qui accueillent les migrants le font pour des raisons religieuses, ou politiques, parce qu'elles sont choquées par le refus, de certains pays européens, de recevoir des migrants.

Le 31 juillet 2019, le premier ministre demande au conseil d'état de **Simplifier le contentieux des étrangers, dans l'intérêt de tous**. Le rapport vient de sortir. Le Conseil d'État formule des recommandations en vue de parvenir à un fonctionnement plus efficace, aussi bien lors de l'examen des demandes par l'administration que devant les juridictions. Deux Propositions sont particulièrement importantes :

1) - Deux procédures d'urgence, avec un délai de jugement de 4 jours pour les étrangers en rétention ou en zone d'attente, et un délai de jugement de 15 jours en cas d'assignation à résidence ou de détention notamment.

- Une procédure ordinaire, avec un délai de jugement de 6 mois, pour les refus de titre de séjour qui n'ont pas fait l'objet d'une mesure de contrainte.

2) Prévoir que l'administration se prononce, dès la première demande de titre de séjour, sur l'ensemble des possibilités d'obtention du titre. Au lieu de s'en tenir à la seule demande initiale, cet examen plus global par l'administration permettrait d'éviter la répétition des demandes et donc les recours contentieux successifs.

[> Télécharger le rapport « 20 propositions pour simplifier le contentieux des étrangers dans l'intérêt de tous »](#)

Immigration et Économie en France

L'immigration est pour la France une réalité visible : par ceux qui viennent étudier, par les mariages mixtes, par l'émigration des Français dans les pays européens. L'immigration est une façon d'éviter de parler d'autres aspects de l'économie. En effet, les immigrants ne sont pas responsables des difficultés économiques. Au contraire, les migrants ont permis de développer l'économie durant «les 30 glorieuses». Entre 1975 et 2019 on est passé de 7,4 à 9,7 % de migrants dans la population française.

Il n'y a pas d'effet négatif sur l'économie du fait du travail des migrants.

Au contraire, l'économie a besoin de main d'œuvre, par exemple dans les services à la personne et l'agriculture. Ainsi ils ne se substituent pas aux travailleurs français. Ils travaillent dans les secteurs en forte augmentation ou dans les secteurs qui disparaissent car les français ne veulent plus aller dans ces emplois, mais répondent aussi à des offres d'emploi qui ne sont pas remplies : électricien, plombier, couvreur, etc. Plus il y a d'immigrés qui travaillent, plus le taux d'emploi est fort. Il n'y a pas d'influence sur le chômage. Leur **impact est positif sur le niveau moyen de revenus**.

Les immigrés contribuent à l'amélioration de l'économie. Quand la population des immigrés augmente, l'économie augmente. Quand l'immigration familiale augmente, il y a plus de consommateurs qui dépensent en France (au lieu d'envoyer de l'argent à l'étranger) et qui payent les taxes et impôts. Par ailleurs les gardes d'enfant par le immigrés permet de libérer les femmes françaises qui alors travaillent, ce qui favorise l'augmentation de l'économie. Comme les migrants retournent souvent passer leur retraite dans leur pays, les dépenses sociales de la vieillesse diminuent plus que les prestations sociales dues aux enfants en bas âge.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/22803/l-immigration-en-france-un-benefice-economique> RFI avec **Stéphanie Do** est députée LREM, **Ekrane Boubtane** est économiste, **Jean-Christophe Dumont** est économiste à l'OCDE

Chiffres sur les migrations

De 1975 (3,9 millions) à 1999, les *immigrés* (personnes étrangères nées à l'étranger) représentaient près de 7,4 % de la population en France métropolitaine. Cette part a évolué à la hausse. En 2018, les 6,3 millions d'immigrés représentent environ 9,7 % de la population. La proportion des immigrés originaires d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) a fortement diminué ; celle des immigrés originaires des autres pays d'Europe (hors ex-URSS) est restée stable ; Les immigrés originaires du Maghreb ont légèrement augmenté. Mais les origines se sont diversifiées : Asie, Congo, Sénégal, Chine, Turquie

La population immigrée est plus féminine, âgée et diplômée

Dans les années 1970 l'immigration était masculine (main d'œuvre), mais à partir de 1974 c'est l'immigration familiale qui se développe. Les femmes représentent 52 % des immigrés contre 44% en 1975. Les femmes immigrées passent de 29 % en 1975 à 49% en 2018. Les immigrés sont plus âgés actuellement (en moyenne 47 ans) qu'en 1975 (en moyenne 41 ans). Dans les années 1970, les immigrés étaient pour la plupart arrivés jeunes et peu diplômés. À l'inverse, les immigrés arrivés récemment sont de plus en plus diplômés et d'âge actif. La part des immigrés peu ou pas diplômés est passée de 88 % à 42 % en 40 ans.

Après une période de stabilité, le solde migratoire des immigrés est en hausse depuis le début des années 2000

Entre 1975 et 1999, il y a eu en moyenne 65 000 d'immigrés de plus. Depuis 1999, la moyenne est de 152 000. Vers les années 1970 le quart des émigrés venaient d'Asie du sud-est (Cambodge, du Laos et du Vietnam) ; depuis 1999, la moitié vient du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238437?sommaire=4238781>

BRIANCON

Le **Refuge solidaire**, créé en juillet 2017, a accueilli plus de 10 000 migrants pour de courts séjours. Les exilés, épuisés, y trouvent une aide et une occasion : de se reposer, de prendre une douche et surtout de manger après avoir marché de longues heures à travers la frontière alpine. Le nouveau maire avait demandé que le bâtiment mis à disposition par la communauté de communes du Briançonnais soit vidé dans "un délai de deux mois", soit le 28 octobre. Cette décision avait provoqué un tollé, et les associations d'aide aux migrants avaient dénoncé une "grave entrave aux opérations de secours des exilés" et publié, fin septembre dans Libération, un appel signé par de nombreuses personnalités. Ce centre d'hébergement d'urgence de la ville a obtenu un **délai de six mois** pour évacuer les locaux. L'objectif du maire est de rénover le bâtiment pour y accueillir un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

CALAIS

Depuis le 2 octobre, les distributions de repas ne sont plus fixes et se font à bord de deux camionnettes ambulantes deux fois par jour – de 9h30 à 11h30, et de 14h15 à 16h30. Deux véhicules de la « Vie active » (accrédité par l'administration) sillonnent la ville d'est en ouest et les équipes s'arrêtent lorsqu'elles aperçoivent des groupes de migrants. Selon la préfecture ce nouveau mode de distribution permet "d'aller à la rencontre des migrants à proximité des lieux de vie recensés", et "limite le rassemblement des personnes" alors que la pandémie de coronavirus continue de se propager en France. Mais les maraudes n'atteignent pas l'ensemble des 550 à 600 exilés vivants à Calais.

ESSONNE

Depuis novembre 2019, la préfecture de l'Essonne oblige les personnes étrangères à **prendre rendez-vous** en ligne pour déposer leur **demande de titre de séjour**. Face au trop nombreux **blocages**, plusieurs d'entre elles saisissent le tribunal administratif de Versailles pour demander que soit enjoint à la préfecture de les recevoir et de traiter les demandes de celles et ceux qui ont besoin d'un titre de séjour. Leurs recours est soutenu et il est demandé à la préfecture de changer son mode d'organisation afin de respecter les droits de toutes et tous.

Une expérience en vraie grandeur : après plus de 40 heures d'attente au téléphone, l'OFIL-France sonne encore dans le vide !

GRENOBLE

Selon le maire de Grenoble, il faut régulariser tous les sans-papiers : ils sont en France, ce sont des habitants et ils ne vont pas refaire 6.000 kilomètres pour retraverser les Alpes, la Méditerranée ou encore l'Afrique. **On ne peut pas les laisser dans un no man's land**". Il rappelle qu'avec les bouleversements climatiques majeurs qui vont arriver, il va y avoir des déplacements de population dans le monde. Les migrations sont essentiellement interne au pays touché, puis dans les pays limitrophes. Il n'y en a que 1 ou 2% seulement qui viennent dans les pays occidentaux. Il dénonce l'attitude de ceux qui veulent "s'enfermer dans des ghettos de riches".

GUYANE

Pour éviter de passer par la Méditerranée et les frontières européennes, des **réfugiés syriens passent par le Liban et le Brésil**, pays qui délivre des visas humanitaires aux personnes touchées par le conflit syrien.

la Guyane est une porte cachée avec l'espoir d'obtenir l'asile puis de décrocher un titre de voyage pour s'envoler vers la France métropolitaine. Avec des Palestiniens, des Jordaniens, quelques Yéménites venus, eux, via l'Équateur, ils représentent 30 à 40 % des personnes à héberger. Mais les places d'hébergements sont rares, incapables de pourvoir aux demandes des 2 821 dossiers d'asile enregistrés en 2019 : aucun centre d'accueil pour demandeurs d'asile n'existe en Guyane et les options de logement se limitent en tout et pour tout à 600 places.

LYON

Le 28 Octobre, la cour d'appel de Lyon a relaxé Pierre-Alain **Mannoni** de toutes les poursuites engagées contre lui. C'est la consécration du **principe de fraternité**. Ce principe, reconnu par le Conseil constitutionnel en juillet 2018, avait obligé le gouvernement à réécrire la loi pour préciser que, si l'aide à l'entrée sur le territoire national est toujours un délit, **l'aide à la circulation**

et au séjour n'est pas sanctionnable si elle est réalisée dans un but humanitaire et sans contrepartie.

MAYOTTE

Le 7 septembre 2020, la vente à la sauvette dans le centre-ville de Mamoudzou, est désormais interdite sous peine de sanctions. Or cette vente était une activité de survie pour ceux qui sont à la fois empêchés de travailler légalement et privés de l'allocation pour demandeur d'asile, inexistante à Mayotte. Les demandeurs d'asile manifestent depuis plusieurs jours devant les locaux de « Solidarité Mayotte » – unique association chargée de l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile dans le département. N'ayant plus de revenus, de nombreux demandeurs d'asile ont été chassés des logements de fortune qu'ils occupaient et mis à la rue du jour au lendemain faute de pouvoir payer leur loyer et alors même que la saison des pluies arrive. En l'absence de solutions de relogements, c'est donc symboliquement que ces familles à la rue, épuisées et équipées pour certaines de simples matelas, dorment désormais à l'entrée de Solidarité Mayotte, dans l'attente d'une solution. **A quand la fin du régime dérogatoire à Mayotte ?**

PERPIGNAN

Quatre **passseurs** ont été interpellés début octobre par la Police aux frontières de Perpignan. Les trafiquants tentaient de faire franchir la frontière à des migrants en provenance d'Espagne.

QUIMPER

En contact quotidien avec les difficultés qu'a une partie des personnes étrangères à se faire une place dans la société, les associations de solidarité ont décidé d'organiser, à Quimper, une journée d'information et de débats : « **Pour en finir avec les préjugés sur l'accueil des étrangers** ». Elle s'adresse surtout à ceux qui n'ont pas vraiment d'opinion.

Diverses réalités sont rappelées : 1) des familles qui sont insérées dans la société, avec des enfants scolarisés et qui n'ont pas pu renouveler leur titre de séjour. Ils ne représentent aucune menace, mais ils risquent de perdre leur logement. 2) Des jeunes, dont la minorité n'a pas été reconnue après souvent des mois de procédure, se retrouvent à la rue : Ils n'ont plus aucun droit et ne peuvent même pas faire appel au 115. Pour ces associations, l'accueil inconditionnel « **n'est pas une utopie. C'est un choix pragmatique : il n'y a que comme cela qu'ils s'inséreront dans la société** ».

MANCHE

Les 17 et 18 octobre 2020, de très nombreuses tentatives de traversées ont eu lieu ; en effet, un temps calme a succédé à plusieurs jours de météo agitée ce qui a tenté les réseaux de passeurs. Mais 65 migrants ont été secourus en mer, dont quatre femmes et cinq enfants. L'un des rescapés se trouvait en situation d'hypothermie sévère. Les autorités françaises ont empêché au total vingt tentatives de traversées concernant 392 migrants.

Un grave drame migratoire, le mardi 27 octobre, avec le décès de sept personnes dans le naufrage d'un bateau allant vers les côtes anglaises. Quinze rescapés, hommes, femmes et enfants, Kurdes iraniens et irakiens, ont été pris en charge et répartis dans les hôpitaux de Calais et de

Dunkerque. On tente d'identifier le pilote du bateau, exposé à des poursuites pour homicides et violences involontaires. Des opérations sont menées pour identifier les passeurs.

Selon la préfecture du Pas-de-Calais, depuis le début de l'année 2020, 479 tentatives de traversées ont été interceptées par les autorités françaises tandis que 559 ont atteint leur but, la Grande-Bretagne.

MEDITERRANEE CENTRALE

MOONBIRD

L'avion de reconnaissance MOONBIRD de l'ONG allemande Sea-Watch, a été autorisé à reprendre le survol de la Méditerranée centrale. Il était interdit de vol depuis le 4 Septembre. L'avion, destiné à repérer les embarcations de migrants en détresse dans la zone de recherche et de sauvetage est arrivé à Palerme, en Sicile, dimanche 25 octobre. Dès lundi 26 octobre 2020, il a effectué son premier survol et a identifié un canot en difficulté au large des côtes libyennes. Sea-Watch avait annoncé son intention de faire appel de l'immobilisation de son avion car interdire de voler pendant plusieurs semaines était illégal. Selon l'ONG, depuis 2017, le Moonbird a procédé à plus de 300 missions et estime avoir repéré environ 20 000 personnes en détresse.

MALTE

Après plusieurs jours à dériver en mer Méditerranée, les quelque 43 passagers d'une embarcation, depuis plusieurs jours en difficultés au large de Malte, ont pu débarquer sur l'île, mercredi 14 octobre. L'ONG « Alarm Phone » avait signalé dès le 11 octobre au soir qu'une embarcation avec environ 43 personnes à son bord se trouvait en difficulté à proximité de la zone de recherche et de sauvetage maltaise, car dans les heures suivantes, il devait y avoir une tempête avec des vagues de deux mètres. Plusieurs jours avant, l'ONG avait alerté à plusieurs reprises les centres de coordination des recherches et de secours en mer de Malte et de Rome, sans que ceux-ci ne réagissent.

LIBYE

Un ancien garde-côtes libyen sous le coup de sanctions onusiennes et recherché par Interpol pour **trafic d'êtres humains** a été arrêté à Tripoli, le 14 octobre, a annoncé mercredi le gouvernement d'union libyen. Il avait été licencié en 2018 de son poste de capitaine d'unité dans la ville de Zaouia.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Libye enregistre actuellement 46 000 cas confirmés de Covid-19. « Les vols humanitaires (avaient) dû être interrompus en mars en raison des préoccupations de santé publique liées à la pandémie de coronavirus, qui ont entraîné la suspension du trafic aérien dans de nombreux pays » (HCR). La reprise des évacuations aériennes est particulièrement importante maintenant, étant donné la situation volatile en Libye et la propagation rapide du coronavirus.

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés, a évacué dans la nuit du vendredi au samedi 17 octobre, un groupe de 153 réfugiés et demandeurs d'asile qui résidaient en Libye. Constitué de 16 familles, originaires de Somalie, d'Érythrée, du Soudan et du Soudan du Sud, le groupe compte aussi 15 enfants de moins de 18 ans. Les passagers ont tous été testés négatif au coronavirus. Par mesure de sécurité, ils observeront une période de quarantaine de deux semaines avant d'être à nouveau testés. Avec l'impact sanitaire et socio-économique de la pandémie, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont de plus en plus de mal à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Le HCR demande plus que jamais à l'Union européenne de faire davantage pour les populations

vulnérables bloquées en Libye, notamment d'augmenter leur quota de places d'accueil. L'accès aux soins au Niger combiné à la quarantaine permet, selon l'ONU, de rendre les transferts sûrs.

Au moins 15 migrants sont morts dans le naufrage de leur bateau au large de Sabratha, à 70 km à l'ouest de Tripoli mardi 21 octobre. Plus de 70 autres migrants avaient été interceptés et ramenés sur le sol libyen par les garde-côtes.

Malgré les violences qui y sévissent, la Libye reste un important point de transit pour les migrants fuyant l'instabilité de leurs pays et qui cherchent à rejoindre l'Europe. Passeurs et trafiquants profitent du chaos qui règne dans ce pays méditerranéen.

Au moins 11 migrants sont morts en Méditerranée centrale après que leur embarcation ait chaviré au large de la Libye, selon l'Organisation internationale des migrations (25 octobre). Deux autres naufrages survenus la semaine dernière ont provoqué la mort de 19 autres personnes.

LIBAN

Désespérés par une économie en chute libre et une classe politique sourde aux demandes de la population, les Libanais de Tripoli qui rêvent d'embarquer pour l'Europe sont de plus en plus nombreux à embarquer clandestinement pour Chypre.

EUROPE

FRONTEX

L'agence européenne de surveillance des frontières est **mise en cause** car des agents de Frontex sont impliqués dans **plusieurs incidents de refoulement de bateaux de demandeurs d'asile en mer Égée, entre la Turquie et la Grèce**. Des embarcations se dirigeant vers la Grèce auraient été repoussées vers les eaux territoriales turques. Les équipes de Frontex ont, au minimum, assisté sans réagir à des refoulements vers la Turquie de bateaux de migrants cherchant à rejoindre les îles grecques. Les responsables de Frontex sont conscients des pratiques illégales des gardes-frontières grecs, et sont en partie impliqués dans les refoulements eux-mêmes

ALLEMAGNE

Huit migrants érythréens avaient prévu d'embarquer dans un camion en partance pour le Royaume-Uni, mais ils se sont trompés de véhicule. Ils étaient dans un camion transportant des cartouches de tabac en Allemagne. Piégés à l'intérieur du poids-lourd verrouillé, ils ont fini par manquer d'oxygène. Ils ont crié pour demander de l'aide et ont été libérés (vendredi 9 octobre). Le conducteur du camion, soupçonné de trafic d'être humain, a été arrêté pour être interrogé. Il ignorait transporter des passagers clandestins. Son véhicule aurait été chargé en son absence aux Pays-Bas. Le groupe de migrants a été accusé d'être entré illégalement en Allemagne.

AUTRICHE

Depuis un mois, les *Omas* (*Omas gegen Rechts* = "les mamies contre la droitisation») se relaient pour camper devant la chancellerie quasiment tous les jours. Ce dernier s'est allié à l'extrême droite pour diriger le pays. Aujourd'hui, il gouverne avec les Verts mais reste inflexible sur la politique migratoire, refusant l'accueil de migrants de MORIA. « Il n'y a aucune raison pour ne pas aider ces gens : les contribuables autrichiens paient pour des centres d'accueil aujourd'hui vides qui pourraient tous être mis à disposition. Et puis nous avons besoin de ces personnes dans nos sociétés européennes vieillissantes », disent-elles.

Elles espèrent ainsi convaincre le chancelier, mais aussi les Autrichiens réticents à l'accueil

de réfugiés. Cependant ni le chancelier , ni aucun ministre n'est venu à leur rencontre. Les *Omas* promettent donc de poursuivre leur mouvement.

BOSNIE

Fin septembre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estimait qu'environ 8 500 personnes migrantes étaient bloquées en Bosnie. Les accusations de violences commises par la police croate sur les personnes migrantes cherchant à franchir la frontière entre la Croatie et la Bosnie sont courantes. Mais, ces dernières semaines, les témoignages de migrants recueillis par des associations et ONG présentes dans le nord de la Bosnie décrivent un niveau de violence jamais atteint. Un médecin de Velika Kledusha affirme après avoir examiné une victime : "Le patient avait des blessures sur toute la face arrière de son corps, sur son dos et ses jambes. Je confirme également la présence de signes de violence sexuelle très claire. Je n'ai jamais rien vu de tel. Pourtant, ce n'est pas la première fois qu'en tant que médecin je vois des signes de violence sexuelle perpétrée, selon les demandeurs d'asile, en Croatie par des policiers croates en uniformes noirs". La police brûle les affaires de gens, leur prend leur argent et leur téléphone pour qu'il soit encore plus difficile pour eux de tenter de nouveau de franchir la frontière.

Mercredi 21 octobre, la commissaire européenne aux Affaires intérieures a assuré prendre "très au sérieux" les accusations visant la police croate mentionnées dans le rapport du Danish Refugee Council. Le gouvernement croate a affirmé qu'une enquête serait lancée pour punir les éventuels abus de certains policiers.

ESPAGNE

En Andalousie, quelque 300 personnes réparties sur des dizaines d'embarcations, dont plusieurs mineurs et au moins deux bébés, ont été secourues ce les 17 et 18 octobre 2020, selon la Croix-Rouge. Parmi elles, 186 ont été transférées au port d'Almería, 19 ont atteint Motril (au sud de Grenade) et 123 ont été débarquées dans la province de Cadix.

CANARIES

Entre le 1er janvier et le 17 septembre, 251 personnes sont mortes entre l' Afrique et les canaries

Presque 300 migrants ont été interceptés dimanche 18 octobre au large des îles de Tenerife et Lanzarote. Au total, huit canots ont été repérés sur cette route migratoire des Canaries. Au large de Grande Canarie, les sauvetages ont commencé tôt dimanche, vers 1h15 : un premier bateau a été aperçu à bord duquel voyageaient 29 hommes ; non loin de là, un deuxième bateau occupé par 21 personnes, dont un mineur et une femme, a été secouru. Vers 4h, un troisième canot a été repéré vers Lanzarote, avec à son bord 23 occupants, dont quatre femmes. Vers 8 heures, un navire de sauvetage, alerté par la Garde civile, est parti à la recherche d'un canot qui naviguait à huit kilomètres au sud de Tenerife avec 112 personnes à bord. Il a ensuite porté secours à deux embarcations de 51 personnes. Enfin un dernier canot de 21 personnes, toutes d'origine maghrébine, a été secouru en fin de matinée. Une embarcation a pu atteindre les côtes de Lanzarote sans être interceptée par les secours, ce qui a permis à ses occupants de se disperser dans la région.

Depuis plusieurs mois, les autorités espagnoles **séparent les enfants de leur mère ou de leur père** et pratiquent sur chacun des tests ADN afin de les comparer, en vue d'empêcher la traite des mineurs. Les parents ne peuvent les récupérer qu'une fois la filiation parent-enfant confirmée. Mais le résultat des tests peut prendre entre trois et quatre mois.

Mais Les Canaries font marche arrière. En effet, le procureur supérieur a publié mercredi 28 octobre une instruction dans laquelle il **interdit de séparer les familles de migrants** qui arrivent dans l'archipel. Les mineurs seront placés avec "ceux qui prétendent être leurs parents" dans des

centres de protection, "évitant ainsi leur séparation pendant le résultat des tests ADN effectués et communiqués", ce dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les familles seront prises en charge dans des centres d'accueil spécifiques. Le personnel sera formé afin de détecter toute situation de vulnérabilité et prévenir une éventuelle traite de mineurs.

GRANDE BRETAGNE

Les "filets" est l'une des nombreuses méthodes que les autorités pourraient "déployer au cours des prochains mois" pour empêcher les canots de migrants de rejoindre les côtes de Douvres. Ils devraient permettre de bloquer les hélices et d'immobiliser les embarcations. L'intervention sur les embarcations ne mettraient pas en danger la vie des passagers. La première priorité est de sauver la vie des personnes qui se sont lancées dans ces traversées. les personnes interpellées ne poseraient pas un pied sur le sol britannique. les migrants interceptés grâce aux filets, seraient ensuite raccompagnés "en toute sécurité" en France.

Le 23 octobre 2020, un rapport de l'inspection royale britannique des prisons constate la désorganisation de l'accueil et le manque d'anticipation des arrivées de migrants au Royaume-Uni à bord de "small boats" (petites embarcations) depuis les côtes françaises. Plus de 7 400 personnes sont arrivées au Royaume-Uni dans de petites embarcations cette année, soit près de quatre fois plus qu'en 2019.

GRECE

Le gouvernement a engagé un **durcissement de la politique migratoire grecque** espérant que cela décourage les demandeurs d'asile d'y résider. Quelque 7 500 migrants sont partis de Grèce depuis le début de l'année, et 3 200 sont inscrits dans des programmes de retour volontaire, d'après le ministre. La Grèce a notamment réduit les allocations et aides au logement pour les demandeurs d'asile. Tous les hôtels qui accueillent des réfugiés vont aussi cesser cette activité d'ici la fin de l'année.

Un nouveau camp permanent et "fermé" devrait voir le jour d'ici l'été 2021 pour remplacer le camp de Moria. Il serait équipé d'un système de protection contre les incendies et procurerait des conditions de vie "décentes" à ses occupants.

Le camp provisoire établi après l'incendie de celui de Moria accueille aujourd'hui 7 400 personnes mais les conditions de vie y sont très mauvaises : manque d'eau courante, d'électricité et pas de lits corrects. Le 8 octobre, une averse soudaine a inondé 80 tentes du camp provisoire.

Les groupes de défense des droits de l'homme s'opposent à la fermeture, à Lesbos, d'un camp municipal et du centre PIKPA dédié à l'accueil des demandeurs d'asile les plus vulnérables.

Des travaux ont commencé pour renforcer la frontière entre la Turquie et la Grèce. La **clôture mesurera au total 27 kilomètres** et huit postes d'observation situés en hauteur seront construits et utilisés par l'armée grecque. Elle aura, 4,30 m de haut. Elle vise à empêcher un nouvel afflux de migrants en Grèce.

ITALIE

En raison du Covid-19, des centaines de migrants sont actuellement **confinés dans des navires amarrés au large** de ports italiens, afin d'observer une quarantaine de plusieurs semaines qui semble pouvoir durer plus longtemps. La situation à bord est floue, presque aucune information ne circulant sur leurs conditions de vie.

Le mardi 6 octobre, un certain nombre de **lois anti-migrants**, adoptées il y a 16 mois par le gouvernement de Matteo Salvini, ont été **assouplies**. Les **ONG qui effectuent des sauvetages dans le respect du droit maritime ne seront plus condamnées** à des amendes ; les migrants ayant obtenu un permis de séjour auront la possibilité de le convertir en permis de travail.

MACEDOINE DU NORD

La frontière entre la Grèce et la Macédoine du Nord est fermée depuis des mois à cause de la pandémie de Covid-19 mais les réseaux de trafic humains restent actifs dans cette zone. Depuis la Macédoine du Nord, les migrants espèrent se rendre dans des pays européens plus prospères en passant par les Balkans. **La police a arrêté**, jeudi 15 octobre, **dix hommes suspectés d'être à la tête d'un réseau de passeurs**. Ils sont soupçonnés d'avoir participé, en 10 mois, à l'entrée dans le pays d'au moins 100 migrants venus de Grèce. Ces migrants venaient d'Afghanistan, du Pakistan, de Syrie, d'Iran et d'Égypte et tous avaient déjà vécu en Grèce. Le groupe de Macédoniens est suspecté d'avoir géré un réseau de logements de transit dans quatre villes, dont la capitale Skopje. Ils auraient demandé à chaque migrant de payer **700 euros la traversée**. Les garde-frontières ont stoppé près de 25 000 tentatives d'entrées illégales de migrants venant de Grèce, pendant les neuf premiers mois de l'année.

VATICAN

Un **centre d'accueil pour réfugiés** "Villa Serena", qui va être créé est situé Via della Pisana, dans un immeuble de Rome appartenant à des sœurs siciliennes de "la Divine Providence de Catane". Ce centre sera géré par la communauté catholique laïque italienne Sant'Egidio. Il accueillerait tout particulièrement des femmes seules ou avec enfants, ou encore des familles vulnérables, au cours de leurs premiers mois en Italie après leur arrivée grâce à des couloirs humanitaires.

L'appel du pape François à **accueillir dignement les migrants** est réitéré dans [la deuxième encyclique "Fratelli tutti"](#) du pape François diffusée le 3 octobre. Le pape y dénonce, une fois de plus, le manque de solidarité des pays européens vis à vis des migrants. Il demande notamment d'appliquer le concept de "citoyenneté" lorsqu'ils sont arrivés "depuis quelque temps et intégrés", de les considérer non pas comme "des usurpateurs qui n'offrent rien" mais comme la chance de découvrir "qu'aujourd'hui ou bien nous nous sauvons tous ou bien personne ne se sauve".

AFRIQUE

ALGERIE

Plus de **3 400 personnes migrantes** d'au moins 20 nationalités différentes dont 430 enfants et 240 femmes, ont été **expulsées illégalement d'Algérie** depuis le début du mois de septembre sans qu'elles aient eu la possibilité de demander une protection internationale.

Sur l'année, elles sont plus de 16 000 (selon l'ONG Human Rights watch) et sont originaires d'Afrique subsaharienne ou de Syrie, de Palestine, du Yémen. Les migrants sont emmenés dans le désert et laissés là après leur avoir indiqué la direction de la route vers le Niger.

Cependant, l'Algérie, en tant que signataires des conventions des Nations unies et de l'Afrique sur les réfugiés et de la convention contre la torture, est tenue de respecter le principe de non-refoulement, qui interdit le retour forcé de toute personne vers des pays où elle pourrait être soumise à la torture ou à des menaces contre sa vie ou sa liberté.

TUNISIE

Un bateau transportant 28 ou 29 personnes, dont deux Tunisiens et des personnes originaires de pays d'Afrique subsaharienne, a fait naufrage dimanche 11 octobre au large de la Tunisie. Il y aurait au moins 21 morts.

En Tunisie, la pandémie et ses retombées sociales, notamment une flambée du chômage et

une crise politique, ont fragilisé les migrants qui ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi stable en Tunisie. Cet été beaucoup d'Ivoiriens, y compris de nombreuses femmes, sont partis. Sur les huit premiers mois de 2020, plus de **8 000 Tunisiens ont atteint l'Italie**.

BENIN

Le Bénin ne figure plus depuis fin septembre sur la liste des "pays d'origine sûrs" établie par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et ce pour une durée de douze mois. Les ressortissants de ces pays ont donc des chances réduites d'obtenir l'asile en France.

MAROC

Depuis le 6 octobre, **231 migrants** d'Afrique subsaharienne ont été **interceptés** en mer Méditerranée, **au large du Maroc**, par des garde-côtes de la marine royale marocaine. Ils se trouvaient "à bord d'embarcations pneumatiques, de kayaks, de jet-skis et d'autres moyens nautiques de fortune". Les rescapés auraient été "acheminés sains et saufs" vers les différents ports du nord du royaume, après avoir reçu les soins nécessaires à bord des patrouilleurs de la marine.

Au Maroc, le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants estimait en 2007 qu'il y avait au moins **6 500 étrangers en situation irrégulière** dans le pays ; hommes, femmes et enfants qui, faute de pouvoir prendre un bateau pour les îles Canaries ou sauter par dessus la triple clôture des enclaves espagnoles de Ceuta ou de Melilla, se **résignent à s'installer en terre marocaine**.

Début septembre 2020, par l'action du Conseil National marocain des droits de l'Homme, le roi Mohammed VI a demandé à son gouvernement de **traiter de manière plus « humaniste » ces migrants installés sur son sol**. Car jusqu'ici, les conditions d'arrestations pouvaient être contraires au respect des droits.

SENEGAL

Le 8 octobre, la marine sénégalaise a intercepté **186 migrants**, dont des femmes et des mineurs, qui **tentaient de se rendre en Espagne** à bord de deux pirogues. La première transportait 56 personnes "qui seraient toutes de nationalité sénégalaise", la seconde transportait 130 personnes, dont certaines seraient Gambiennes. L'interception a été réalisée dans la nuit par un patrouilleur de la marine sénégalaise, au large de Mbour, au sud-est de Dakar. Une vedette de la Guardia civil espagnole participait à l'opération "dans le cadre du dispositif Frontex" (agence européenne de contrôle des frontières).

Le moteur d'une **embarcation en partance pour l'Espagne** (Canaries) avec quelque **200 migrants** à son bord **a explosé** vendredi 23 octobre au large du Sénégal. Selon le président sénégalais, "une dizaine de jeunes" sont morts dans l'accident. Mais le nombre de victimes pourrait être plus important.

MONDE

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) révèle que le nombre de permis de séjour, délivrés dans la quarantaine de pays développés qui constituent cette union, a chuté de 46% au premier semestre 2020. En effet, les frontières ont été fermées et les mobilités internationales fortement perturbées durant plusieurs mois. Il y a beaucoup de pays de l'OCDE notamment non-européens où les flux sont littéralement à zéro, comme l'Australie, le Japon, les États-Unis, la Corée.

En 2019, le **nombre d'immigrés admis** pour des raisons humanitaires dans les pays de l'OCDE avait déjà **chuté de 25%**, une diminution "essentiellement **imputable aux États-Unis**" où l'administration Trump a instauré un net durcissement de leur politique migratoire. Au contraire, **l'immigration de travailleurs permanents était en forte progression** (+13 % en moyenne) notamment au Royaume-Uni (+42 %), en Finlande (+29 %), au Luxembourg (+29 %) et en France (+12 %). Dans ces pays mais aussi aux États-Unis et en Israël les travailleurs immigrés peu qualifiés se retrouvent dans les **services domestiques et l'hôtellerie-restauration**.

Le nombre de nouveaux immigrés permanents était resté stable en 2018 et 2019 (environ 5,3 millions par an).

Étant donné l'abondance des informations, je n'ai pas précisé chaque média utilisé, mais ceux consultés sont, entre autres : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2020/09/La_Cimade_Rapport_Retention_2019-1.pdf
<https://journals.openedition.org/conflits/5372>
<https://www.infomigrants.net/fr/>
<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/>
<https://www.20minutes.fr/dossier/migrants>
<https://www.lacimade.org/pacte-europeen-sur-les-migrations-et-lasile-le-rendez-vous-manque-de-lue/>
http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_encyclica-fratelli-tutti.html#_fn36
https://fr.sputniknews.com/faits_divers/202010041044523182-altercation-entre-policiers-et-migrants-a-calais-huit-crs-blesses/
<https://www.leparisien.fr/societe/a-rouen-welcome-appelle-a-l-aide-pour-l-hebergement-de-jeunes-migrants-majeurs-30-09-2020-8394207.php>
https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/19/une-population-en-danger-pas-dangereuse-depart-de-la-marche-des-solidarites-avec-les-sans-papiers_6052869_3224.html
<https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/>
<https://marche-des-sans-papiers.org/> <https://premium.courrier-picard.fr/id132826/article/2020-10-12/partie-de-lille-la-marche-des-sans-papiers-et-des-sans-emploi-est-arrivee>
<http://www.millebords.org/spip.php?article34618>
<https://www.viavosges.tv/info/info/En-bref-sWphkBkAao.html>
<https://www.francebleu.fr/infos/societe/la-havre-des-associations-denoncent-des-arrestations-de-migrants-arbitraires-dans-une-lettre-au-1596204002>
<https://www.paris-normandie.fr/actualites/societe/ressortissants-algeriens-arretes-au-havre-associations-et-politiques-s-indignent-DH17104052>
<http://www.saintnazaire-infos.fr/saint-nazaire-125e-cercle-de-silence-au-pays-des-droits-humains-23-49-4397.html>